

République Française
Département de la Marne
Arrondissement de
Châlons-en-Champagne

Communauté de Communes de la Moivre à la Coole
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 20 MAI 2021

Le 20 mai 2021 à 20 h 30, le conseil de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole, s'est réuni en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Francheville, sous la présidence de M. Julien VALENTIN, Président, en vertu de la convocation faite le 12 mai 2021.

Nombre de délégués :

- en exercice	44
- présents	39
- représentés ou ayant donné pouvoir	1
- votants	40
- ont voté pour	40
- ont voté contre	0
- se sont abstenus	0

Titulaires présents : Gérard ACOSTA, Michel ADNET, Milène ADNET, Didier APPERT, Jean-Claude ARNOULD, Philippe BIAL, Alexandre BODIN, Stéphane CHARNOTET, Carole CHOSROES, Marc DEFORGE, Evelyne DRAN, Françoise DROUIN, Célia DUVAL, Hubert FERRAND, Daniel HERBILLON, Etienne HERISSANT, Maxime JOLY, Raymond LAPIE, Raphaël LEONE, Aymeric LOUIS, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, Freddy MELLETT, André MELLIER, Hélène MOINEAU, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Céline ROBERT, Jérôme ROUSSINET, René SCHULLER, Alain SIMONET, Murielle STEPHAN, Julien VALENTIN, Pascal VANSANTBERGHE, Éric VETU, Noël VOISIN DIT LA CROIX.

Etaient représentés : Michel JACQUET par Dominique MATHIEU (suppléant).

Absents : Anne BRAZE, Alexandre BREMONT, Victor OURY (excusé), Jean-Marie ROSSIGNON (excusé).

DÉLIBÉRATION
N° 1046-2021

La majorité des membres en exercice étant présente, le conseil peut valablement délibérer.

OBJET :
Désignation des membres du
Comité de Pilotage et du Comité
Technique de l'OPAH

Le conseil nomme Mme Céline ROBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment son article L.303-1 ;

Vu la délibération N° 1044-2021 du 20 mai 2021 décidant du lancement de l'opération OPAH de 2021 à 2024 ;

Considérant que le Comité de Pilotage, chargé de débattre des orientations stratégiques de l'opération, se réunit une fois par an. Le Comité Technique, chargé de l'analyse des dossiers de demandes de subvention se réunit tous les 45 jours et sélectionne les dossiers auxquels sont octroyées des subventions dans le cadre de l'OPAH.

Il convient de désigner les représentants de la CCMC au sein de ces instances par deux délégués pour le Comité de Pilotage et deux délégués pour le Comité Technique.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de désigner Mme Milène ADNET, M. Pascal VANSANTBERGHE et M. Freddy MELLETT comme représentants au Comité de Pilotage ;

DÉCIDE de désigner Mme Milène ADNET et M. Pascal VANSANTBERGHE comme représentants au Comité Technique.

Extrait certifié conforme,



Julien VALENTIN

JULIEN VALENTIN
2021.06.01 14:19:33 +0200
Ref:20210601_113201_1-1-O
Signature numérique
le Président